

**Est  
Ensemble  
Grand Paris**

**REGLEMENT**

-

**APPEL A PROJETS**

**EN VUE DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION A L'ECONOMIE  
CIRCULAIRE DANS LE CADRE DU MOBILAB**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :**

**5 avril 2019**

## 1. Présentation de la démarche

### 1.1 Contexte local

L'Établissement Public Territorial Est Ensemble regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants.

Depuis sa création, Est Ensemble porte une politique environnementale ambitieuse avec l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial en février 2017, d'un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie circulaire) en septembre 2018. Un plan d'économie circulaire est également en cours de finalisation.

### 1.2 Le projet Mobilab

En 2015, Est Ensemble et Sequano aménagement ont initié avec l'association Bellastock la préfiguration d'une plateforme mobile de réemploi et de transformation des matériaux. Le projet visait la valorisation des produits issus des démolitions des ZAC de la Plaine de l'Ourcq.

D'abord implanté sur la friche Miko le long du Canal de l'Ourcq, le Mobilab a été relocalisé en juin 2018 sur le Parc départemental de la Bergère, à Bobigny. Le projet a évolué à cette occasion. Les objectifs ont ainsi été redéfinis par la convention multipartite signée en juin 2018 entre Est Ensemble, Bellastock, Sequano aménagement, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et le Comité départemental du tourisme de Seine-Saint-Denis (CDT93). Cette convention encadre la mise en œuvre du projet pour les années 2018 et 2019.

Elle fixe quatre axes au projet :

- Promotion des projets urbains et territoriaux ;
- Vitrine du développement économique et de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Réemploi des matériaux et économie circulaire ;
- Appropriation de ces espaces par les publics.

Le Département a mis gracieusement à disposition du projet une parcelle du parc et la maison du parc dans un usage partagé, afin de développer la fréquentation et l'animation durant la période de réhabilitation du parc et ancrer le projet de réhabilitation dans l'avenir du territoire de l'Ourcq. Conformément à sa délibération de 2017, cette mise à disposition est exonérée du fait de l'intérêt départemental au développement de pratiques d'économie circulaire.

L'édition 2018 (du 7 juillet au 26 août) de l'Été du Canal, manifestation festive organisée par le CDT93, s'est déroulée pour partie sur le Parc de la Bergère et l'espace du Mobilab. Elle a rencontré un vif succès. Pour l'édition 2019 (du 6 juillet au 25 août), les navettes fluviales auront pour terminus le Parc de la Bergère. Le public pourra profiter d'une offre riche en termes d'ateliers, restauration, animations culturelles et concerts pendant les week-ends.

### 1.3 Objet de l'appel à projets

La période estivale étant particulièrement propice à la fréquentation du parc départemental de la Bergère, **Est Ensemble souhaite que l'espace Mobilab puisse accueillir des**

**ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire et au réemploi à destination du grand public.** Ils viendront compléter l'offre d'animation proposée par le CDT93 dans le cadre de l'Été du Canal 2019 et celle du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et des autres partenaires du territoire sur le Parc départemental de la Bergère.

## **2. Cadre de l'appel à projets**

### **2.1 Structures concernées par l'appel à projets**

Est Ensemble soutiendra des projets portés par des acteurs associatifs et des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Cet appel à projets s'adresse donc aux entreprises de l'ESS et aux associations agissant dans l'un des champs de l'économie circulaire intervenant en Île-de-France, et plus particulièrement sur le territoire d'Est Ensemble.

### **2.2 Modalités financières**

L'enveloppe financière globale de l'appel à projets s'élève à 15 000 € et sera répartie entre les différents porteurs de projet sous la forme de subventions de fonctionnement.

Ce financement variera en fonction du projet sans dépasser 80% du budget global du projet.

Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur de projet sont exclues des dépenses éligibles.

Le versement de la subvention se fait en une seule fois à l'issue de la validation du Bureau ou du Conseil Territorial.

### **2.3 Mise à disposition des espaces**

Pour accueillir les animations, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, l'association Bellastock et Sequano aménagement mettent à disposition les espaces suivants :

- l'espace du Mobilab, composé de plusieurs espaces : scénique, de restauration, espace de convivialité, espace technique et matériauthèque (plan d'implantation du Mobilab en annexe) ;
- l'espace extérieur du Parc départemental de la Bergère ;
- la Maison départemental du Parc de la Bergère, notamment en repli en cas de mauvais temps.

Les conditions de mise à disposition de ces espaces seront définies à la lecture des différents projets et en fonction de l'utilisation des dits espaces par d'autres utilisateurs. Un planning de réservation de salle et d'espace, outil du Département, permettra de gérer le suivi du partage des espaces par les partenaires.

Pour les espaces dont le Département est propriétaire (espace extérieur du Parc et Maison du Parc), une convention d'utilisation des espaces (avec état des lieux et fiche d'expression des besoins mobiliers) sera signée entre le porteur de projet et le Département.

A la Maison du Parc, du mobilier (tables, chaises, paperboard) peut être mis à disposition lors de la réservation des salles d'activité. Les fluides (eau et électricité) de la maison sont également mis à disposition gracieusement, ainsi que sur les espaces du Mobilab.

Aucun matériel n'est fourni ni mis à disposition au-delà des éléments pré-cités.

#### **2.4 Calendrier de réalisation des projets**

Les animations proposées devront se dérouler entre le 1<sup>er</sup> juin et le 29 septembre, de préférence pendant les week-ends, et éventuellement d'autres jours de la semaine en fonction des animations et de la faisabilité technique.

Elles seront articulées avec celles proposées par :

- le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'animation du parc départemental de la Bergère, pendant les mois de juin et septembre ;
- le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et le CDT93 dans le cadre de l'Eté du Canal pendant les mois de juillet et août.

#### **2.5 Type d'animations sur l'économie circulaire**

Les projets d'animation proposés devront être à destination du grand public et avoir pour thématique l'un des champs de l'économie circulaire (comme par exemple le réemploi, l'économie de la fonctionnalité, l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire, le compostage).

Elles sont destinées au public fréquentant habituellement ces espaces, c'est-à-dire plutôt familial habitant le territoire. En juillet et en août, favorisée par « L'été du Canal », la part de familles et de jeunes extraterritoriaux augmente.

**Est Ensemble sera particulièrement attentif aux actions de sensibilisation permettant un apprentissage par l'expérience et la manipulation. Elles devront permettre de bien comprendre le concept d'économie circulaire** et proposeront de dépasser la seule question du tri ou du recyclage. Elles permettront d'appréhender les enjeux de préservation des ressources et du modèle économique favorisant les circuits courts et l'approvisionnement local.

Les porteurs de projet peuvent proposer plusieurs projets s'inscrivant dans les thématiques décrites ci-dessus.

Les animations subventionnées bénéficieront de la communication d'Est Ensemble, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du CDT93 autour de « L'été du canal » pour celles se déroulant pendant la période de cet événement (large couverture presse, campagne d'affichage avec les partenaires RATP/SNCF, communication internet sur le site de l'Eté du Canal, flyers de l'Eté du Canal).

Toute action de communication des structures subventionnées devra mentionner les logos des partenaires.

### 3. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

#### 3.1. Critères de sélection des projets

À l'expiration du délai de réception des dossiers, Est Ensemble, en étroite association avec les partenaires de la convention (Département de Seine-Saint-Denis, association Bellastock, CDT 93, Sequano aménagement), procèdera à l'étude des candidatures, selon les critères définis ci-après :

- Pertinence des animations pour sensibiliser à l'économie circulaire au regard du contexte local et des attendus
- Public visé (type, nombre...)
- Faisabilité technique
- Adéquation des moyens humains (qualification des animateurs) et matériels
- Caractère innovant des projets présentés
- Montant de la subvention demandée

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile à l'instruction des dossiers.

#### 3.2. Sélection des projets

À l'issue de l'instruction des dossiers par la direction de l'environnement et de l'écologie urbaine, un jury composé d'élus (environnement et déchets) se réunira pour sélectionner les animations retenues.

Est Ensemble informera les candidats retenus et non retenus par courriel.

### 4. MODALITES DE CANDIDATURE

#### 4.1 Contenu du dossier de candidature

Le dossier à renseigner par le candidat figure en annexe de ce document. Il est composé de trois pièces :

- la partie candidature, à renseigner une seule fois ;
- la partie projet, à renseigner pour chaque animation proposée que le porteur de projet souhaite soumettre à Est Ensemble ;
- **la lettre d'engagement signée par le candidat.** Les structures qui ne respecteront pas ces engagements pourront perdre tout ou partie de la subvention.

Les autres documents à fournir (attestation d'assurance, RIB...) sont listés en page 2 du dossier de candidature.

La question de la responsabilité de l'accueil de mineurs devra être précisée dans le dossier de candidature.

Le dossier à compléter est disponible en format dématérialisé pour pouvoir être renseigné informatiquement.

#### **4.3 Date limite de réception des dossiers**

Le dossier devra obligatoirement être fourni au plus tard le **05 avril 2019** à minuit :

Le dossier dûment complété est à envoyer :

Par mail à [leslie.petitjean@est-ensemble.fr](mailto:leslie.petitjean@est-ensemble.fr)

**Ou** par courrier à l'adresse suivante :

**Est Ensemble**  
**Direction Environnement et Ecologie urbaine**  
**100 avenue Gaston Roussel**  
**93 232 ROMAINVILLE CEDEX**

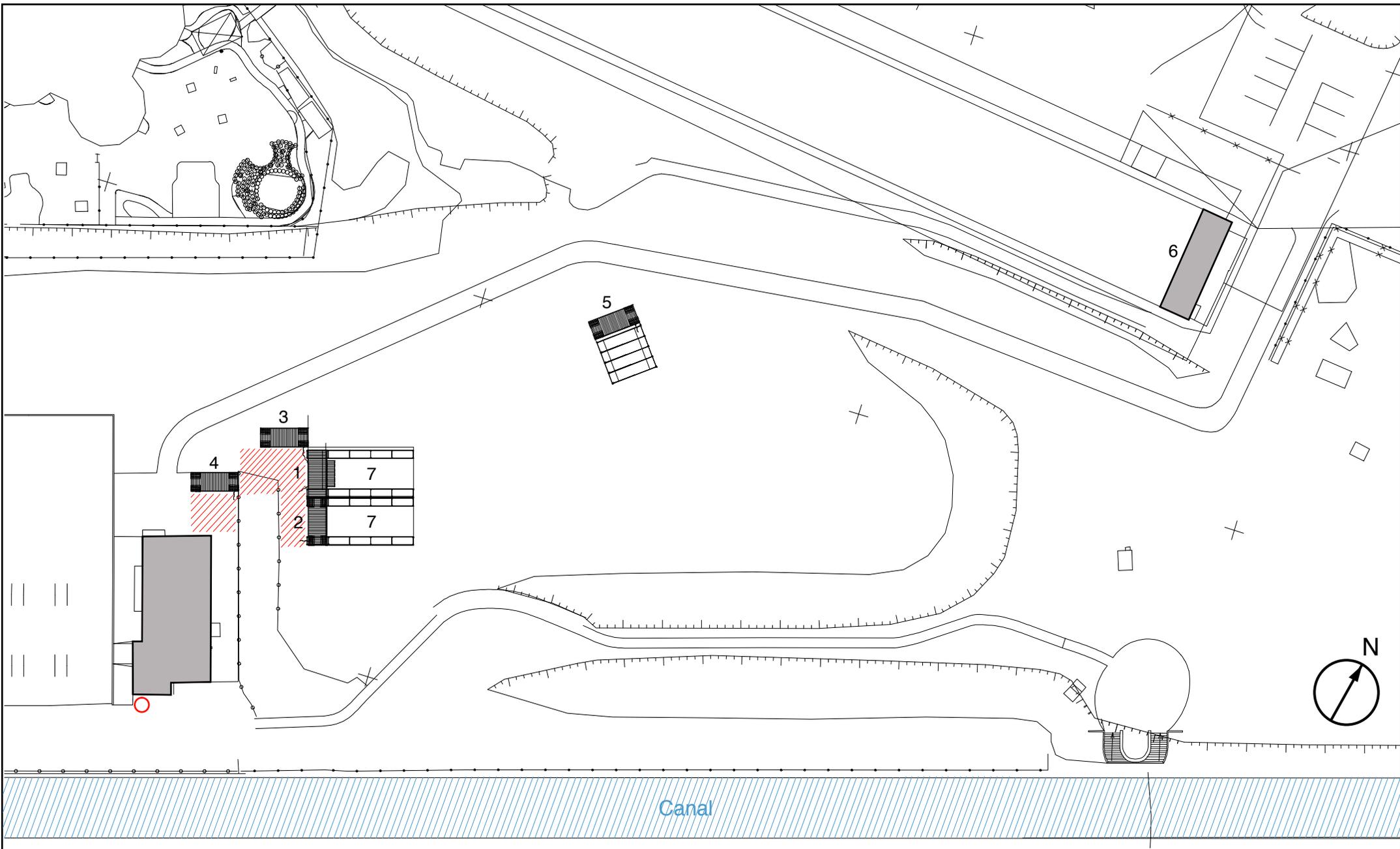
#### **4.4 Renseignements complémentaires**

Pour toute question, les candidats peuvent contacter Leslie Petitjean, chargée de mission économie circulaire :

- Par mail : [leslie.petitjean@est-ensemble.fr](mailto:leslie.petitjean@est-ensemble.fr)
- Par téléphone : 01 83 74 59 76

### **5. ANNEXES**

- **Plan et fiche technique du Mobilab (conditions particulières du site)**
- **Plan du Parc départemental de la Bergère**
- **Plan de la Maison du Parc**
- **Dossier à compléter en 3 parties** : une partie candidature, une partie projet par projet et une lettre d'engagement à signer.



Plan d'implantation  
Mobilab

Ech: 1 / 500

06 / 06 / 2018



Zone Technique



Branchement Eau

- 1. Cointainer Cuisine
- 2. Container Buvette
- 3. Container Stock

- 4. Container Stock Sanitaire
- 5. Container Backstage + Scène
- 6. Local EDF
- 7. Terrasses Couvertes



## **Fiche technique Mobilab**

Les accès pour l'ouverture du Mobilab se font par les portes des containers cuisine ou bar, les portes de la terrasse s'ouvrent et se ferment depuis l'intérieur du Mobilab.

La charge admissible sur les plancher de mobilab est limitée à 250Kg/m2.

Dans la position où les portes sont fermées, le nombre maximum de personnes pouvant être à l'intérieur est de 19 personnes.

Quand les portes sont ouvertes le nombre de personnes maximum doit être limité à 150 personnes sous la partie couverte.

En cas d'évènement de grande affluence il est préconisé que le public ne puisse accéder aux parties couvertes en fermant le pourtour du Mobilab par la mise en place de bar ou de barrière.

### **Extincteurs :**

Mobilab dispose d'extincteurs d'appoint mais chaque organisateurs souhaitant recevoir plus de 19 personnes doit apporter et disposer dans les containers cuisines, bar et scène d'au moins :

- 1 Extincteur a eau + additif de 6Litres
- 1 Extincteur a Co2 2kg
- 2 Panneaux indication type d'extincteur

### **Puissance Electrique :**

Tableau container scène :

- 1 départ scène triphasé en 40A P17 32A
- 1 départ éclairage en 6 A
- 2 départs auxiliaires en 16 A

Tableau container cuisine :

- 1 départ frigo-chauffe-eau en 20A
- 1 départ tireuse à bière en 20A
- 2 départs auxiliaires en 16 A
- 1 départ éclairage en 16 A

# Plan du parc départemental de la Bergère



## Salle de 40 m<sup>2</sup> dans la Maison du parc de la Bergère



### Salle d'animation



### Type d'espace et surface :

La Maison du parc, construite en 2003 dans l'esprit HQE (Haute Qualité Environnementale) avec des matériaux écologiques innovants et pourvue de trois éoliennes, symbolisant la vocation environnementale du site. Elle est dotée d'une grande terrasse donnant sur le canal.

La terrasse en platelage bois est bordée au sud par le canal de l'Ourcq et la voie verte du canal permettant une circulation cyclable du parc de La Villette au parc forestier de la Poudrerie.

Espace bâti de 40 m<sup>2</sup> dans la Maison du parc avec un parquet massif au sol.

La salle d'animation est très largement éclairée par de grandes baies vitrées dont une partie donne sur la salle d'exposition. Les baies vitrées extérieures sont occultées par des stores à lamelles verticales de type californien. Par contre, cette salle ne dispose de volet pour une occultation totale de la lumière.

### Accès à la Maison du parc :

Chemin latéral à l'avenue Paul-Vaillant Couturier – ancienne cité Administrative 2 - 93000 Bobigny

Un accès temporaire au parking situé à l'arrière de la maison du parc est possible pour des véhicules léger et lourd mais le stationnement principal est situé sur le parking de la crèche à environ 200 m.

10mn à pied du métro (terminus ligne 5) ou du tramway (T1) station Bobigny – Pablo Picasso.

Accessible en vélo via la piste cyclable du canal de l'Ourcq.

Accès en bus arrêt « cité administrative » pour plusieurs lignes à consulter sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Infos-pratiques-47.html>

Accessibilité :

La salle d'animation est située au 1<sup>er</sup> étage, accessible par escalier ou ascenseur (accès réservé).

Capacité :

20 personnes assises ou 40 personnes debout.

Possibilités de services mis à disposition :

- Fluides : électricité, chauffage, eau (dans les sanitaires).
- Matériels : 10 tables pouvant accueillir 4 personnes en isolées, 25 chaises pliantes, pas de portants pour les vêtements, 1 paperboard, pas d'écran de projection et pas de vidéoprojecteur.
- Sanitaires publics : 1 sanitaire mixte sur le palier de la salle d'animation. Attention, la maison du parc ne dispose pas de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

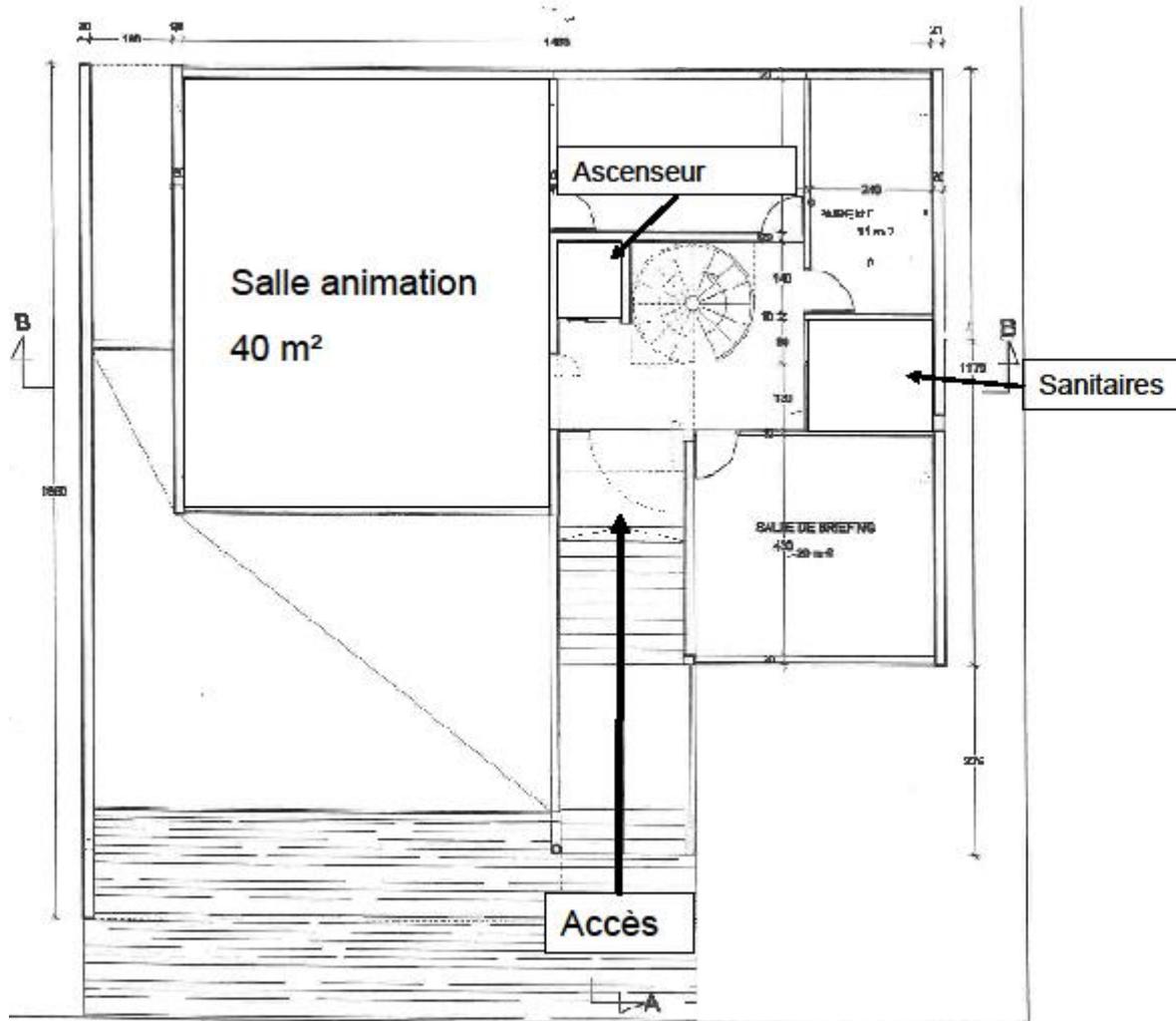
Autres renseignements :

Pas de wifi

La disposition de la salle doit être remise à la fin de l'animation.

Périodes /dates / horaires de disponibilité : du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, tous les jours :

- du 1<sup>er</sup> juillet au 14 septembre, de 8h00 à 21h00 ;
- du 15 septembre au 9 octobre, de 8h00 à 20h00 ;
- du 10 octobre au 31 octobre, de 8h00 à 19h00 ;
- du 1<sup>er</sup> novembre au 15 novembre, de 8h00 à 18h00 ;
- du 16 novembre au 31 décembre, de 8h00 à 17h30 ;
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier, de 8h00 à 18h00 ;
- du 1<sup>er</sup> février au 28 février, de 8h00 à 18h30 ;
- du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars, de 8h00 à 19h00 ;
- du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril, de 8h00 à 20h00 ;
- du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin, de 8h00 à 21h00.



## Salle de 68 m<sup>2</sup> dans la Maison du parc de la Bergère



Salle d'exposition



### Type d'espace et surface :

La Maison du parc, construite en 2003 dans l'esprit HQE (Haute Qualité Environnementale) avec des matériaux écologiques innovants et pourvue de trois éoliennes, symbolisant la vocation environnementale du site. Elle est dotée d'une grande terrasse donnant sur le canal.

La terrasse en platelage bois est bordée au sud par le canal de l'Ourcq et la voie verte du canal permettant une circulation cyclable du parc de La Villette au parc forestier de la Poudrerie.

Espace bâti de 68 m<sup>2</sup> dans la Maison du parc dont le plancher est fait des mêmes planches que le platelage extérieur.

Une grande porte vitrée peut éventuellement s'ouvrir sur ce platelage.

La salle d'exposition est très largement éclairée par de grandes baies vitrées. Elle ne dispose pas de volets occultant pour le soleil.

Elle est mitoyenne du jardin pédagogique largement visible par les baies vitrées.

Le **platelage en bois**, d'une surface de 100 m<sup>2</sup>, face à l'entrée de la Maison et surplombant le canal de l'Ourcq, peut être mis à disposition ;

#### Accès à la Maison du parc :

Chemin latéral à l'avenue Paul-Vaillant Couturier – ancienne cité Administrative 2 - 93000 Bobigny

Un accès temporaire au parking situé à l'arrière de la maison du parc est possible pour des véhicules léger et lourd mais le stationnement principal est situé sur le parking de la crèche à environ 200 m.

10mn à pied du métro (terminus ligne 5) ou du tramway (T1) station Bobigny – Pablo Picasso.

Accessible en vélo via la piste cyclable du canal de l'Ourcq.

Accès en bus arrêt « cité administrative » pour plusieurs lignes à consulter sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Infos-pratiques-47.html>

#### Accessibilité :

La salle d'exposition est située au rez-de-chaussée de la maison du parc et est donc parfaitement accessibles à personnes à mobilité réduite.

#### Capacité :

30 personnes assises ou 60 personnes debout.

#### Possibilités de services mis à disposition :

- Fluides : électricité, chauffage, pas d'accessibilité à l'eau.
- Matériels : 10 tables pouvant accueillir 4 personnes en isolées, 25 chaises pliantes, pas de portants pour les vêtements, 1 paperboard, pas d'écran de projection et pas de vidéoprojecteur.
- Sanitaires publics : 1 sanitaire mixte (RDC). Attention, la maison du parc ne dispose pas de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

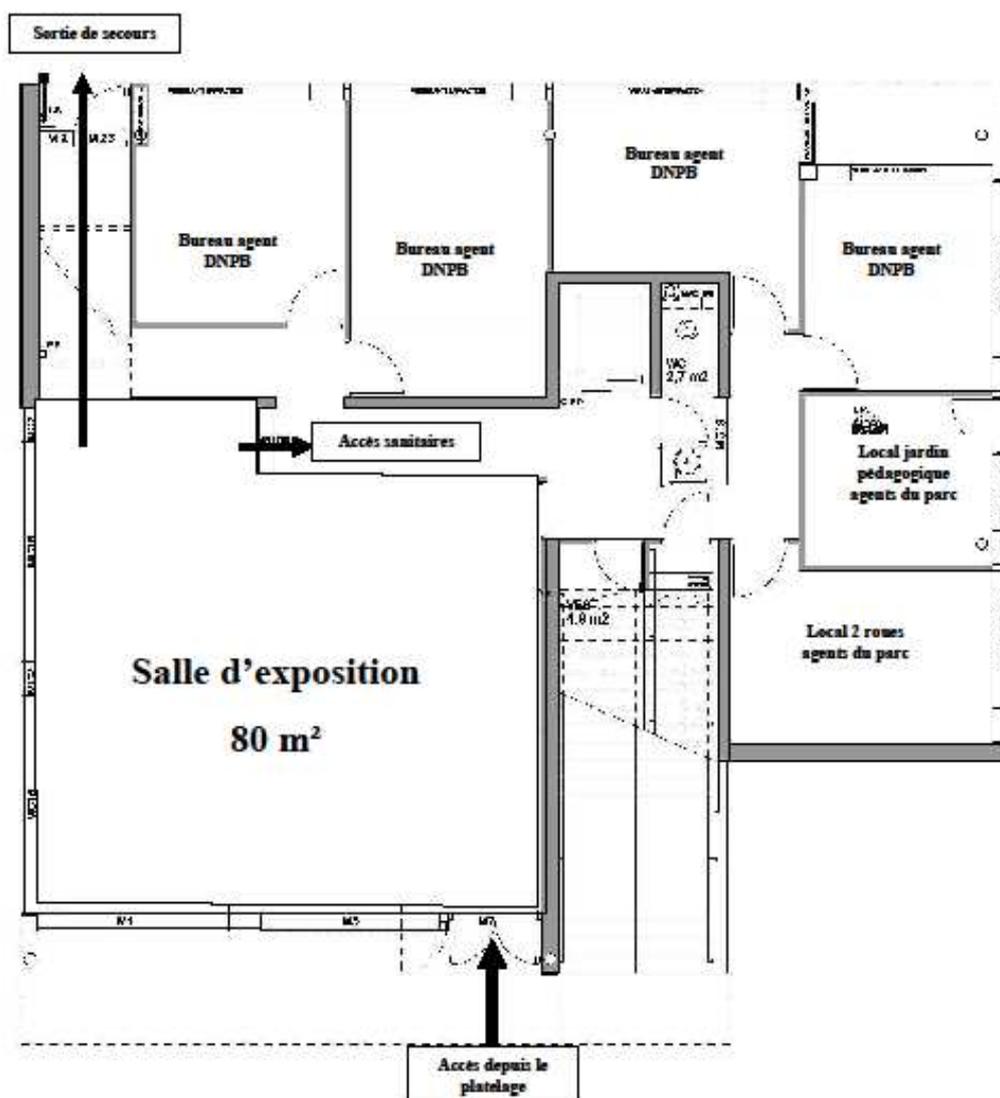
#### Autres renseignements :

Pas de wifi

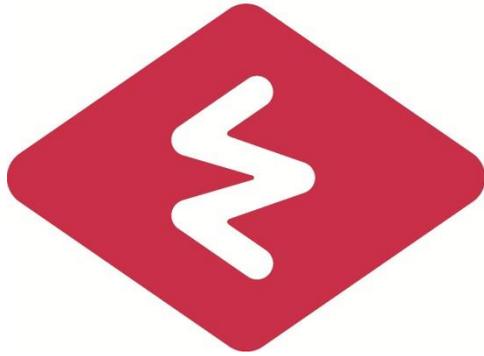
Attention, les lames de bois du plancher sont espacées et de petits objets peuvent y glisser et ne sont plus accessibles.

Périodes /dates / horaires de disponibilité : du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, tous les jours :

- du 1<sup>er</sup> juillet au 14 septembre, de 8h00 à 21h00 ;
- du 15 septembre au 9 octobre, de 8h00 à 20h00 ;
- du 10 octobre au 31 octobre, de 8h00 à 19h00 ;
- du 1<sup>er</sup> novembre au 15 novembre, de 8h00 à 18h00 ;
- du 16 novembre au 31 décembre, de 8h00 à 17h30 ;
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier, de 8h00 à 18h00 ;
- du 1<sup>er</sup> février au 28 février, de 8h00 à 18h30 ;
- du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars, de 8h00 à 19h00 ;
- du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril, de 8h00 à 20h00 ;
- du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin, de 8h00 à 21h00.







**Est  
Ensemble  
Grand Paris**

**DOSSIER À COMPLÉTER POUR  
L'APPEL À PROJETS**

**EN VUE DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION A L'ECONOMIE  
CIRCULAIRE DANS LE CADRE DU MOBILAB**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :**

**5 AVRIL 2019**

## LISTE DES PIECES A FOURNIR

Le présent dossier signé par le représentant légal de la structure	<input type="radio"/>
La lettre d'engagement signée par le représentant légal de la structure	<input type="radio"/>
Le RIB de la structure demandeuse	<input type="radio"/>
Le numéro de SIRET	
Une attestation d'assurance de la structure	<input type="radio"/>
Une attestation d'assurance et de qualification pour la prise en charge d'activités avec du public et notamment des enfants	<input type="radio"/>
Dans le cas d'un cofinancement, tous documents attestant de l'engagement de cofinanceur(s) (exemple : lettres, certificats...)	<input type="radio"/>

## AVANT DE DEPOSER MA CANDIDATURE, LE PORTEUR DE PROJET CONFIRME QU'IL A BIEN PRIS CONNAISSANCE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA PARCELLE SOUHAITEE EN COCHANT LES CASES CI-DESSOUS

J'ai bien pris connaissance des conditions particulières du site	<input type="radio"/>
J'ai bien pris connaissance des conditions de raccordement électrique	<input type="radio"/>
J'ai bien pris connaissance des conditions de raccordement en eau et eaux usées	<input type="radio"/>

## **1. PARTIE CANDIDATURE**

### **1.1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION / ENTREPRISE DE L'ESS**

**NOM DE L'ASSOCIATION/ENTREPRISE :**

**SIGLE DE L'ASSOCIATION/ENTREPRISE :**

**NUMERO SIRET :**

**SIEGE SOCIAL :**

**ADRESSE :**

**CODE POSTAL – COMMUNE :**

**TELEPHONE :**

**MAIL :**

**SITE INTERNET :**

### **1.2 IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE**

**NOM :**

**PRENOM :**

**FONCTION :**

**TELEPHONE :**

**COURRIEL :**

**COMPOSITION DU BUREAU :**

**1.3 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

**NOM :**

**PRENOM :**

**FONCTION :**

**TELEPHONE :**

**COURRIEL :**

**1.4 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION / ENTREPRISE**

**OBJET DE L'ASSOCIATION / ENTREPRISE :**

**DATE DE CREATION DE L'ASSOCIATION / ENTREPRISE :**

**DATE DE PARUTION AU J.O :** N°:

**N° SIREN :**

**NOMBRE D'ADHERENTS (AU 31 12 2018) :**

**MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION / ENTREPRISE :**

- **BENEVOLES** (préciser le nombre de personnes et l'ETP (équivalent temps plein)) :

- **SALARIES** (préciser le nombre de personnes et l'ETP) :

**ACTIVITES (10 lignes maximum) :** *si vous avez déjà fait des actions en lien avec les thématiques de l'appel à projets, merci de détailler en particulier ces actions ainsi que les périmètres géographiques d'intervention*

## 2. PARTIE PROJET

*Cette partie 2 est à renseigner pour chaque projet que souhaite soumettre l'association.*

### 2.1 RESPONSABLE DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET :

NOM - PRENOM :

FONCTION AU SEIN DE LA STRUCTURE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

### 2.2 PRESENTATION DE L'ANIMATION

TITRE DU PROJET :

**PRESENTATION DE L'ACTIVITE (40 lignes maxi)** (description, déroulé, objectifs visés, composition de l'équipe d'animation...) :

*Un contenu détaillé et un CV des intervenants peuvent être joints en annexe.*

### 2.3 PUBLIC VISE

TYPE DE PUBLIC :

NOMBRE DE BENEFICIAIRES POTENTIELS :

### 2.4 BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

*Les postes des Dépenses et Recettes doivent obligatoirement être équilibrés.*

DEPENSES	RECETTES
AUTRES MATERIELS ( <i>préciser</i> ) :	FINANCEMENT PROPRE :
TRANSPORT ( <i>préciser</i> ) :	AUTRES DEMANDES DE FINANCEMENT :
MOYENS HUMAINS ( <i>préciser le nombre d'heures par type de mission</i> ) :	EST ENSEMBLE :
AUTRES (PRECISER) :	
TOTAL :	TOTAL :

*Préciser ici vos besoins autre que financiers (exemple : mise à disposition d'une salle ou espace extérieur pour ranger du matériel, raccordement réseau eau/électrique...) :*

*Nom de la structure du porteur de projet  
Adresse*

*Lieu, date*

**A l'attention de Gérard Cosme**  
Président de l'Etablissement Public Territorial d'Est Ensemble

**Objet :** Mise en place d'actions de sensibilisation du grand public à l'économie circulaire dans le cadre de l'animation du Mobilab

Je, soussigné *nom du signataire* agissant en qualité de *fonction du signataire et nom de l'entreprise*, certifie par la présente notre engagement à réaliser l'animation *nom de l'animation* sur l'espace Mobilab, situé sur le Parc départemental de la Bergère, à Bobigny, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 29 septembre 2019, telle que décrite dans le dossier de candidature joint à la présente lettre.

Conformément au règlement de l'appel à projets en vue de la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public à l'économie circulaire dans le cadre de l'animation du Mobilab auquel nous avons répondu, nous nous engageons à :

- nous rendre disponible pour assister à un comité de programmation avec les différents partenaires du projet pour définir la date de l'animation ;
- réaliser toutes les démarches d'autorisation et déclaration nécessaires à l'organisation du projet ;
- délivrer toutes les attestations d'assurance et de qualification pour la prise en charge d'activités avec du public et notamment des enfants ;
- informer les services d'Est Ensemble une fois l'animation réalisée, en envoyant un court bilan de l'opération (nombre et âge des participants, durée de l'animation, photos...) ;
- veiller à la bonne gestion des déchets qui pourraient être produits à l'occasion de l'atelier ;
- restituer le site dans les mêmes conditions qu'il nous a été fourni ;
- afficher les logos des partenaires sur les supports de communication produits pour l'animation ou visant à communiquer sur celle-ci.

Il est entendu qu'en cas d'inexécution ou de modification substantielle de l'animation pour laquelle une subvention a été accordée par Est Ensemble, celui-ci peut exiger le versement de toute ou partie des sommes versées.

Fait pour valoir ce que de droit,

*Nom, qualité, Date, signature*